

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural



TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE
DEVELOPPEMENT DES PME AGRICOLES DANS LE
CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PDC2V**

Financement : Banque mondiale

Projet N°P171613

© Juillet 2023

I. Contexte et justification

Le programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), déclinaison sectorielle du Programme National de Développement (PND), s'inscrit dans les objectifs d'accélérer la transformation de l'agriculture ivoirienne en adressant de façon intégrée les questions de production, de commercialisation et de valorisation des produits agricoles, et ainsi permettre une intégration cohérente des activités en amont et en aval de la production agricole.

Le PNIA II adresse de façon holistique la question de développement des chaînes de valeurs vivrières par l'exploitation des potentialités agricoles des zones agroécologiques, de développement de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de résilience. De plus, il met l'accent sur la problématique de la productivité des cultures vivrières, des infrastructures marchandes et de l'accès au financement, en vue de rendre les chaînes de valeurs vivrières plus performantes et compétitives. Le sous-secteur vivrier a été identifié comme pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, à la croissance inclusive et constitue une source durable de création d'emplois et de richesse pour les jeunes et les femmes.

Dans l'optique d'opérationnaliser cette transformation structurelle du sous-secteur vivrier, le Gouvernement a signé avec la Banque mondiale, l'accord de financement pour un montant de 250 millions \$EU de l'IDA pour mettre en œuvre le Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V). Le PDC2V vise à soutenir le développement des chaînes de valeurs vivrières compétitives, résilientes et inclusives, au profit des acteurs dans les zones du projet.

La mise en œuvre du projet permettra d'une part de lever les contraintes majeures à la croissance du secteur agro-alimentaire et d'autre part, de stimuler le développement de chaînes de valeurs vivrières plus inclusives, résilientes et compétitives. Ce faisant, le PDC2V offre de réelles opportunités de partenariat privés entre les acteurs des chaînes de valeurs ciblées que sont le manioc, l'horticulture et l'aquaculture, et renforcera ainsi les investissements pour améliorer et moderniser les segments et les acteurs les moins performants de ces chaînes de valeur.

Le projet est structuré dans sa mise en œuvre autour de quatre composantes principales : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires et du renforcement institutionnel ; (ii) la création de chaîne de valeur agroalimentaires productives et résilientes ; (iii) la mobilisation des investissements privés productifs le long des chaînes de valeur ; (iv) la gestion et coordination du projet.

En Côte d'Ivoire, le tissu des Petites et Moyennes Entreprises (PME) représente une part importante de l'économie ivoirienne. En effet, environ 98% des entreprises sont des PME qui contribuent pour près de 20% au Produit Intérieur Brut (PIB) et 12% de l'investissement national. Elles jouent par ailleurs un rôle socio-économique avec la création de 23% des emplois modernes.

Malgré cela, les PME ivoiriennes sont confrontées à plusieurs contraintes qui entravent leur compétitivité. Il s'agit pour l'essentiel d'un(e) : (i) accès insuffisant aux financements et aux marchés publics et privés, (ii) déficit de capacités techniques et managériales des dirigeants et des employés, (iii) climat des affaires globalement difficile, (iv) culture entrepreneuriale et de l'innovation insuffisamment développée et valorisée. Ces difficultés sont encore plus accentuées au niveau des PME agricoles et agro-alimentaires qui font face à d'autres défis (risques climatiques et environnementaux,

accès limités aux intrants, accès limités à la matière première de bonne qualité, moyens de transport inappropriés, problèmes d'approvisionnement des marchés, etc.)

Pour remédier à cet état de fait et organiser une meilleure contribution des PME au développement rapide et harmonieux des chaînes de valeur agricole notamment celles du vivrier et de l'aquaculture, il est important d'apporter un appui à ces PME agricoles pour leur permettre de jouer leur rôle de catalyseur de la croissance économique, de l'emploi et de l'innovation.

Le PDC2V à travers la sous-composante 3.2 « **Faciliter l'accès au financement pour l'investissement privé dans les chaînes de valeur agro-alimentaires** », entend soutenir les investissements privés tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires grâce à un programme de trois activités qui se renforcent mutuellement, à savoir : i) la promotion, la mobilisation et la présélection par le CEPICI des propositions d'investissement, tant internationales que nationales ; ii) la création d'un Guichet agriculture au sein du SGPME ; et iii) la mise en place d'un mécanisme de fonds à coûts partagés visant à financer partiellement le coût des investissements éligibles et l'assistance technique fournie par Côte d'Ivoire PME en vue de la préparation et la mise en œuvre du plan d'affaires détaillé.

Les présents termes de référence sont élaborés pour recruter consultant individuel qui aura en charge l'élaboration d'une stratégie de développement des PME agricoles pour les rendre plus compétitives, dynamiques et innovantes tout en contribuant significativement au développement des chaînes de valeurs vivrières.

II. Objectifs de la prestation

L'objectif général de la consultation est d'élaborer une stratégie efficace de développement des PME agricoles en vue de créer une masse critique de PME performantes et compétitives autour des chaînes de valeurs vivrières¹.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faire le bilan diagnostique de la situation des PME agricoles de la Côte d'Ivoire ;
- Élaborer une stratégie de développement des PME agricoles tendant à corriger les insuffisances issues du bilan diagnostique ;
- Élaborer un plan d'action de mise en œuvre de la stratégie proposée.

Cette stratégie devra couvrir à minima les problématiques suivantes : i) le cadre institutionnel ; ii) le financement ; iii) la compétitivité ; iv) la restructuration et v) l'autonomisation de la femme.

¹ La Petite et Moyenne Entreprise, en abrégé PME, désigne toute entreprise, productrice de biens et/ou services marchands, qui emploie en permanence moins de deux cents personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas un milliard de francs CFA (Cf. loi n° 2014-140 du 24 MARS 2014 portant orientation de la politique de promotion des Petites et Moyennes Entreprises).

III. Résultats attendus

Les résultats attendus de la prestation du consultant conformément aux objectifs susmentionnés sont présentés ci-après :

- Un bilan diagnostic de la situation des PME agricoles de la Côte d'Ivoire est effectué². Ce diagnostic comprendra, sans s'y limiter, les zones de développement des PME agricoles (urbaines ou rurales), leur niveau d'intervention et d'implication dans les maillons des chaînes de valeurs vivrières, leur taux de survie (Central des Bilans, INS). ;
- Une stratégie globale de développement des PME agricoles adressant les insuffisances issues du bilan diagnostic est élaborée ;
- Un plan d'action de mise en œuvre de la stratégie assorti d'un chronogramme et d'un budget est proposé.

IV. Méthodologie

Dans une approche participative et de co-construction, les principales missions assignées au consultant individuel sont entre autres :

i/ Au niveau du bilan diagnostic des PME agricoles

Il s'agira pour le consultant de :

- Établir un état des lieux de la situation actuelle des PME agricoles ivoiriennes ;
- Identifier et analyser les problèmes et défis majeurs qui entravent le développement et la compétitivité des PME agricoles ;
- Faire un benchmark sur les PME agricoles dans des pays avancés ou des pays à développement comparable à la Côte d'Ivoire (au niveau de formalité, productivité, accès au financement etc.), et en ressortir les points à capitaliser.

En utilisant les techniques et outils appropriés, le consultant fera l'analyse des problèmes de développement qui prévalent au niveau des PME agricoles. Au niveau macroéconomique, il s'agira de faire une analyse de la stratégie globale d'appui au développement des PME agricoles (formelles et informelles) et à l'accroissement de leur compétitivité, l'environnement des affaires, les coûts des facteurs de production, etc. Au niveau méso-économique, l'analyse de l'organisation sectorielle et professionnelle des PME agricoles, cadre de concertation entre les PME agricoles et le secteur public. Enfin au niveau, microéconomique l'analyse portera notamment sur l'accès au financement des PME agricoles, l'accès aux marchés publics ou privés, la capacité managériale des dirigeants, la qualité de leurs ressources humaines, et la culture entrepreneuriale, ainsi que leur capacité d'innovation, etc.

ii/ Au niveau de l'élaboration de la stratégie de développement des PME agricoles

Il sera question de :

² Les PME agricoles sont celles les PME selon la définition officielle des PME exercent dans le domaine agricole. Elles se distinguent bien évidemment des sociétés coopératives agricoles qui elles disposent du statut juridique des sociétés coopératives et d'une gouvernance particulière.

- S'approprier la vision et les ambitions de développement des PME agricoles ;
- Proposer une stratégie efficace de développement des PME agricoles, comprenant des orientations, des objectifs stratégiques et les décliner en plans d'actions opérationnels ;
- Élaborer un plan de communication de la stratégie de développement des PME agricoles;
- Procéder à une évaluation financière de la mise en œuvre de la stratégie ;
- Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources ;
- Proposer un cadre de mise en œuvre et de suivi- évaluation de ladite stratégie.

V. Livrables

Les livrables de la mission sont les suivants :

- Un rapport de démarrage présentant la méthodologie, le planning d'exécution proposé par le consultant qui sera présenté au maitre d'ouvrage pour validation une semaine après la réunion de démarrage de la prestation.

A la suite du rapport de démarrage, les prochains livrables sont :

- Un rapport d'étapes présentant l'état des lieux exhaustif sur les PME agricoles ;
- Un rapport de synthèse provisoire comportant la stratégie et le plan d'actions de développement des PME agricoles ivoiriennes ;
- Un Rapport final intégrant les compléments ou modifications demandées.

Le consultant produira également les rapports d'ateliers et de concertation avec les acteurs.

V. Durée de la prestation

La durée de la mission est évaluée à soixante (60) jours de travail payés répartis sur quatre-vingt-dix (90) jours calendaires pour à compter de la date de la réunion de démarrage de la prestation.

VI. Profil et Expertise

Le consultant individuel devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de Bac+ 5 minimum en gestion, agroéconomie, économie du développement, économie rurale, gestion de projets ou tout autre diplôme équivalent ;
- Au moins quinze (15) ans d'expérience générale en agronomie ou en économie du développement ou en économie rurale ou en gestion de projets ;
- Justifier d'une expérience minimale de cinq (05) ans dans la structuration et l'accompagnement des PME ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions de planification ou d'élaboration de plans stratégiques ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions de conseils auprès d'entreprises ou associations professionnelles agricoles ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) études de chaînes de valeur agricole dont une sur les filières vivrières.

VII. Méthode de sélection

Le recrutement sera effectué suivant la méthode de sélection de consultants individuels avec Publication d'Avis à Manifestation d'Intérêt conformément aux Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement de juillet 2016 mis à jour en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission. Ce dossier doit contenir les informations suivantes :

- *Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ;*
- *Le Curriculum vitae signé-par le titulaire ;*
- *Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets + Attestation de Bonne Exécution).*

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes *de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U, les jours ouvrables.*

Les manifestations d'Intérêt devront être soumises en **Français** au plus tard le **vendredi 04 août 2023 à 16 heures 30 minutes**, sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), portant la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'une stratégie de développement des PME agricoles dans le cadre du projet de développement des chaines de valeurs vivrières** ».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), II plateaux 7ème Tranche Route Attoban, Rue L 155, Immeuble FIRCA, en face de la station PETRO IVOIRE; 01 BP 3726 Abidjan 01; Tél. (225) 22 27 52 81 81/ Fax (225) 22 27 52 81 87 Adresse électronique : spmfirca@firca.ci copie ipoum@firca.ci , yvonnek@firca.ci et solou.pdc2v@gmail.com de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U les jours ouvrables.